

Hyères les Palmiers, le 3 mars 2014

M. Hervé PIETRA
Président de l'association Sauvons nos Palmiers

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier relatif à la lutte contre le charançon du palmier.

Je voudrais tout d'abord faire avec vous l'historique de ce sujet :

- Première détection novembre 2007: deux arbres sont alors abattus
- Année 2008 : 52 arbres sont abattus – (publics + privés)
- Année 2009 : 108 arbres sont abattus – (publics + privés)
- Année 2010 : 220 arbres sont concernés : 86 sont abattus et 134 sont assainis – (publics + privés)
- Année 2011 : 468 palmiers déclarés dont 267 chez les particuliers et 201 communaux. Parmi les palmiers communaux 73 ont été assainis et 128 abattus
- Année 2012 : 630 palmiers déclarés dont 230 chez les particuliers et 400 communaux
- Année 2013 : 687 palmiers déclarés dont 323 chez les particuliers et 364 communaux

➔ Ainsi plus de 1.000 palmiers ont été détectés sur le domaine communal dont 600 abattus en six ans, soit environ 1/10^{ème} du patrimoine.

Je voudrais ensuite revenir sur la législation actuellement en vigueur :

- Arrêté municipal Novembre 2007 avec déclaration obligatoire pour diagnostic
- Directive Européenne du 25 mai 2007 « relative à des mesures d'urgence destinées à éviter l'introduction et la propagation dans la communauté européenne de *Rhynchophorus ferrugineus* »
- Février 2008 : note technique de la préfecture de Région reprenant la Directive Européenne et préconisant les mesures à prendre. (élimination des foyers)
- Arrêté du ministère de l'Agriculture du 21 juillet 2010 relatif à la lutte contre le *Rhynchophorus ferrugineus* pour « Dérogation à l'abattage systématique de palmiers » et élaboration d'un cahier des charges pour l'application de méthodes alternatives.
- En 2012, arrêté ministériel modifié autorisant l'expérimentation par endothérapie pour l'agglomération toulonnaise
- **9 décembre 2013 arrêté ministériel autorisant l'expérimentation avec *Beauveria Bassiana* pour les communes volontaires (nous sommes dans l'attente du protocole).**

Je voudrais enfin évoquer avec vous les actions de la Ville d'Hyères dans ce domaine :

La Ville d'Hyères s'est toujours attachée à agir dans le strict respect de la législation.

Elle privilégiait au départ l'abattage des palmiers atteints dans l'attente d'un texte autorisant et encadrant des solutions alternatives.

Toutefois, depuis l'été 2010, elle procède à l'éradication des foyers par assainissement des parties atteintes lorsque cela est possible, mais ne procède pas au traitement préventif dans la zone de sécurité (rayon de 100m.), pour des raisons de préservation des nappes phréatiques, mais aussi de santé publique.

Elle a engagé une série d'actions visant à enrayer l'infestation, du moins à abaisser la pression :

- Communication dans la presse (dès fin 2007), mais aussi par courrier adressé individuellement aux professionnels locaux concernés, ainsi que par la création d'une plaquette d'information destinée au public et consultable sur le site internet de la ville, informant sur les mesures préventives à prendre (élagage, observation, déclaration).
- Dépistage systématique par élagage sévère, plus efficace qu'une fenêtre d'un seul côté.
- Elagage des palmiers en dehors de la période de vol de l'insecte, soit de novembre à mars.
- Abattage des palmiers dont le cœur est atteint.

- Formation d'agents communaux au diagnostic, aux protocoles d'abattage et d'assainissement.
- Assainissement des palmiers dont le cœur n'est pas atteint puis traitement de ces palmiers au CONFIDOR (Imidaclopride) pour éviter une réinfestation, jusqu'à repousse intégrale des palmes.
- Aide à l'expérimentation et à la recherche (subventions GIE Santé des Plantes et SCRADH, aide logistique pour observations et essais...)
- Pose de 125 pièges à phéromones depuis juillet 2010 dans les quartiers du centre ville et le centre de culture municipal.
- Relais des déclarations obligatoires auprès du SRAL pour les particuliers.
- Diagnostic et conseils à la demande chez les particuliers.
- Courriers et information auprès des Comités d'Intérêt Locaux (CIL).

L'ensemble des actions menées en faveur de la lutte contre le charançon du palmier représentent 1.5 millions d'euros en six ans.

Mais aujourd'hui, quelles sont les perspectives ?

L'utilisation à grande échelle (c'est-à-dire sur l'ensemble du territoire communal) de produits chimiques tels que l'imidaclopride dans des lieux publics (squares, écoles, trottoirs, parcs...), sur une durée indéterminée représente un risque de santé publique qui ne peut être négligé.

Les publications à la suite des expérimentations sur le *Beauveria bassiana* auxquelles la ville d'Hyères prend part depuis 4 ans, sont très encourageantes.

Une solution biologique est aujourd'hui connue pour traiter à titre préventif sinon curatif. Il reste à l'autoriser, comme moyen à minima complémentaire aux solutions existantes telles que l'assainissement, l'endothérapie, les nématodes.

L'arrêté du 9 décembre 2013 autorisant l'expérimentation pour les communes volontaires du champignon *Beauveria* de souche 147 (OSTRINIL) est encore incomplet car le protocole est non communiqué à ce jour, malgré les demandes de la ville d'Hyères au Ministère de l'Agriculture.

Par ailleurs, il est regrettable que la souche de *Beauveria* (NPP111) ne fasse pas partie du protocole de l'arrêté du 9 décembre 2013, car elle est le meilleur espoir de réussite.

Nous sommes en la matière, la seule ville de France à être pilote. Rejointe depuis par la Principauté de Monaco.

Je tiens à vous assurer, de toute la volonté de notre ville de défendre ce qui est aujourd'hui notre symbole. En effet, même si Hyères les Palmiers n'est pas le nom officiel de la ville, cette appellation n'en reste pas moins notre nom d'usage, mais aussi notre marque commerciale et touristique.

Le palmier est donc un élément important de notre réputation, mais aussi une part tout aussi importante du patrimoine et du cœur des Hyéroises et des Hyérois.

Je peux vous assurer à cet effet, de toute la compétence et le professionnalisme du service des espaces verts de la commune. Cette compétence et ce professionnalisme ont été n'ont cessé d'être démontrés au fil des années, que ce soit à travers l'obtention du label 4 fleurs depuis plusieurs décennies, des innovations opérées avec le jardin économe en eaux (qui suscitent la visite de nombreuses autres communes) mais aussi dans l'aide à la recherche. Je pense notamment à la lutte contre le champignon du platane, pour lequel les solutions actuellement commercialisée à Hyères ont été développées en partenariat avec la Ville d'Hyères.

Aussi je peux vous garantir qu'il y a de notre part une volonté sans faille dans ce domaine, qui doit s'envisager à la fois en pensant à la sauvegarde de notre palmier, mais aussi aux mesures de précaution en matière de santé publique, ce qui pourrait avoir, si l'on y prend pas garde des conséquences encore plus dramatiques que ce l'on connaît actuellement.

Je terminerai en rappelant que la Ville d'Hyères est intervenue comme ville pilote en janvier 2013 au congrès international des ravageurs de palmiers à Nice.

Je tiens à vous confirmer que nous avons mis en place des secteurs d'expérimentation de TOUTES les techniques de lutte, gérées en partenariat avec le SCRADH, et par conséquent nous ne voulons négliger aucune possibilité.

Enfin, j'ai souhaité mettre une politique de remplacement des arbres abattus par des palmiers Washingtonia. A ce jour, déjà 800 arbres ont été replantés.

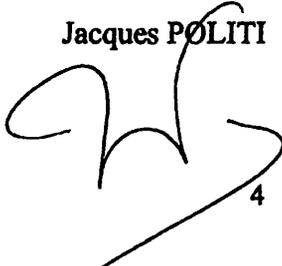
Sachez que je reste à votre disposition, pour toute information complémentaire. Je vous invite par ailleurs à suivre ma campagne sur :

- mon site internet www.politi2014.fr
- mon compte Facebook : www.facebook.com/politi2014
- mon compte Twitter : @politi2014

Veillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration, l'expression de mes meilleures salutations.

Bien à vous.

Jacques POLITI



4